

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS206

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence des mots :

« d'un »

les mots :

« en cas de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.